

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : pour une cigarette, il ouvre le front de son meilleur ami

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

ELVIS Okane Allogho et Asseko Ebang, deux amis inséparables à Bitam-Sossolo, dans le département du Ntem, sont aujourd'hui des pires ennemis. Et pour cause. Le week-end écoulé, le premier cité a donné un coup de tête au second, lui occasionnant une grave blessure. Laquelle lui a coûté une incapacité temporaire de travail (ITT) de plusieurs jours.

Une source proche du dossier indique que les faits se sont produits lors d'une soirée sur le site d'exploitation de la société Olam-Sossolo. Les deux amis qui exercent tous les deux en tant que saigneurs, sont de la partie. Ce jour-là, le vin coule en abondance et l'ambiance monte progressive-

ment d'un cran. Peu de temps après, Elvis Okane Allogho, qui consomme tout ce qu'il a à portée de main, est pris par une envie soudaine de fumer. Il se rapproche d'Asseko Ebang, pour lui demander un bâton de cigarette. Sauf qu'il essuie un refus catégorique.

Face à ce qu'il considère comme une humiliation en présence de plusieurs témoins, Elvis Okane Allogho fonce sur Asseko Ebang, qu'il saisit ensuite par le collet avant de lui asséner un violent coup de tête au front. L'impact cause une profonde entaille chez la victime, qui se met à saigner abondamment. Celui-ci est stoppé dans son élan de riposte par les témoins qui lui suggèrent de porter plainte contre son agresseur.

Le lendemain, les gendarmes auprès desquels la victime se rapproche - munie d'un certificat médical attestant de la gravi-



Photo : Alexis NDONG SIMA

Elvis Okane Allogho médite sur son acte au Peloton.

té de ses blessures et d'une ITT de plusieurs jours -, procèdent à l'arrestation du mis en cause.

Déferé devant le parquet de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, Elvis

Okane Allogho a été écroué à la prison du Peloton, pour coups et blessures volontaires.

Le clin d'œil de *Lybek*



Faits d'ailleurs

FRANCE/Haute-Savoie : UNE FACTRICE ÉCROUÉE POUR VOLS DE CARTES BANCAIRES ET CHÉQUIERS

UNE factrice de Haute-Savoie et son compagnon ont été placés en détention provisoire, soupçonnés d'avoir volé des chèquiers et des cartes bancaires dans des boîtes aux lettres, et réalisé des dépenses pour un préjudice provisoirement estimé à 133 000 euros (près de 88 millions de francs), a-t-on appris vendredi de source judiciaire. Agée de 34 ans, cette employée était en charge de la tournée sur les communes voisines de Vublens et Digny-en-Vuache. Son compagnon a 26 ans.

SAÔNE-ET-LOIRE : DU MONOXYDE DE CARBONE CAUSE LA MORT D'UNE FILLETTE DE DEUX ANS

UNE fillette de deux ans a été tuée, et sa mère grièvement blessée, dans une apparente intoxication au

monoxyde de carbone, jeudi soir à Gueugnon (Saône-et-Loire), a-t-on appris de sources concordantes. Outre la fillette et sa mère de 24 ans, hospitalisée en urgence absolue, le père de 29 ans a également été transporté à l'hôpital en urgence relative, ont indiqué les pompiers vendredi. Un autre homme, également d'une vingtaine d'années, est indemne. Son lien avec la famille reste inconnu, selon la même source.

MONTPELLIER : LE CHAUFFARD SUSPECTÉ D'AVOIR TUÉ UN ADOLESCENT MIS EN EXAMEN

L'HOMME suspecté d'avoir mortellement fauché Aymen, 14 ans, le 14 décembre à Montpellier, a été placé en détention provisoire. Interpellé vers 6 heures du matin près de Perpignan, cet homme de 20 ans a été "mis en examen des chefs de violences volontaires avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner", a précisé, mardi 27 décembre, le procureur de Montpellier, Fabrice Bélargent.

Rassemblés par SCOM